

**Zeitschrift:** Domaine public  
**Herausgeber:** Domaine public  
**Band:** - (1964)  
**Heft:** 13

**Artikel:** M. Max Petitpierre nous dit : sous notre régime démocratique, il n'y a aucune contradiction entre l'Etat et l'économie  
**Autor:** [s.n.]  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-1026847>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 29.03.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# Le centre d'éducation ouvrière de Lausanne

## Une leçon d'optimisme

### La culture sans C majuscule

Un de nos amis donnait un cours de philosophie grecque à l'Université populaire de Lausanne. Le thème du cours était : des Présocratiques à Plotin. Nous pensions, en appliquant la loi des grands nombres, que cela devait, sur un bassin de population de 200 000 habitants, représenter une dizaine d'auditeurs à la curiosité excentrique. Erreur ! Ils étaient cinquante. En revanche, un cours de sociologie n'aurait pas eu le même succès. C'est qu'il y a un prestige de la culture traditionnelle. Platon, Dante, que cachent ces noms prestigieux ? On sait qu'ils sont comme les mots de passe d'une classe, le vocabulaire qui permet de croire que l'on est de la famille. D'où la tentation légitime pour ceux qui sont restés en dehors du cercle de rechercher l'initiation. La culture traditionnelle valorise ; elle enrichit aussi. Il est bon qu'une institution offre aux adultes cette possibilité d'éducation permanente.

Mais il est d'autres besoins de culture qui ne prétendent pas aux catégories universitaires. Nous savions qu'à Lausanne s'était créé, en 1962, un Centre d'éducation ouvrière. A distance, cette initiative pouvait surprendre : le titre de l'association a quelque chose qui fait penser à ces efforts héroïques des pionniers de l'éducation ; mais enfin, est-ce qu'un idéal 1910 était encore viable dans la société de 1960, avec T.V. et voiture à crédit ? Et à quel besoin répondait une telle association ? Nous avons interrogé le responsable, l'animateur, M. Frédéric Möri, opérateur linotypiste.

### L'initiative de la base

L'initiative de la base, c'est une de ces formules un peu galvaudées, gauchisamment citées, et qui se heurte au scepticisme des gens d'expérience qui trouvent cette base plutôt amorphe et abstentionniste.

Le C.E.O. (Centre d'éducation ouvrière) est la preuve du contraire.

Voici la genèse. La Fédération des typographes, qui compte sept groupements (compositeurs, opérateurs, etc.), organise pour ses membres soit des cours de qualification et de perfectionnement professionnels, soit des cours éducatifs. Un des responsables pense alors que, le travail devant être fait pour quelques-uns, d'autres syndiqués pourraient en profiter. Le secrétaire de sa fédération l'appuie. Passivité ailleurs. Ici intervient la Commission de coordination syndicale de Lausanne, que préside M. Edmond Lavanchy, facteur. Une de ses activités essentielles, c'est l'organisation du Premier Mai, avec fanfares, orateurs, cortège, ruban rouge et muguet blanc, certes, mais aussi, avec une solide tombola. La tombola, ce n'est peut-être pas très révolutionnaire, mais ça rapporte sans douleur et sans rappel de cotisation : avec le bénéfice, on peut alimenter le fonds de solidarité, soutenir la plage artificielle, et il reste un reliquat. Quelques milliers de francs sont promis pour assurer le démarrage du C.E.O. En 1962, on peut partir. Cartes de membres à 6 francs. On trouve quelque trois cents adhérents. C'est un premier succès.

### Le recrutement et le programme

Les membres sont tous syndiqués. Ils ne cherchent pas dans ces cours un perfectionnement professionnel, ni la Culture avec majuscule. Mais ils viennent si l'affiche les intéresse. L'affiche, c'est plus exactement la carte d'invitation que leur adresse M. Möri (il faudrait dire les ressources des typos pour composer avec goût, en prenant sur leur temps libre, ces invitations).

Quelles sont donc les affiches qui tirent ?

Succès de l'exotisme, de l'ouverture sur le monde. « L'Afrique en espadrilles » : 150 personnes. « L'Inde, cette colossale tragédie », succès : 150 personnes. Succès du cinéma : « Le cuirassé Potemkin » : salle comble.

Succès plus limité, mais régulier, des séances qui préparent une manifestation artistique publique (concert, exposition de peinture) : de 20 à 40 personnes. Ainsi, tous les concerts populaires de l'Orchestre de chambre (billets à 50 ct. pour les membres du C.E.O.) furent introduits et préparés par des critiques musicaux (MM. Hugli, Moret, Tétaz, Bettens, etc.).

Des cours spéciaux rencontrèrent un succès inatten-

du. 30 personnes (de 17 à 50 ans) pour un cours d'orthographe, pour lequel les participants payaient pourtant une finance spéciale de 8 francs.

En revanche, intérêt plus limité pour des sujets touchant à la vie politique (assurance-maladie, loi sur le travail, spéculation foncière), avec une exception pleine d'humour : 200 personnes pour savoir si le municipal des finances de la Ville de Lausanne, M. Bussey, répondrait par oui ou par non à cette question : « Le citoyen doit-il acquitter des impôts ? » Oui, fut la réponse. (Un spécialiste, par la même occasion, aidait les profanes à remplir leurs bordereaux !).

### Leçon d'optimisme

Il existe d'autres centres en Suisse romande. Au Sentier, à La Chaux-de-Fonds, à Neuchâtel. Il est admirable qu'ils se maintiennent, vivant avec de faibles moyens et entrant en concurrence avec tous les aliénants loisirs contemporains. Leur création spontanée prouve que l'éducation permanente n'est pas un beau rêve. Si l'on accordait à de tels efforts le quart de la moitié de la publicité qui est consacrée à des produits commerciaux, il serait facile d'éveiller un véritable appétit de culture. Nous en sommes encore aux balbutiements en Suisse. Mais il sera possible de forger lorsque la collectivité interviendra avec de plus vastes moyens.

Dans l'immédiat, nous espérons que plusieurs de nos lecteurs s'intéresseront de manière active à ces centres (adresse pour Lausanne : Case Chauderon 165). Non seulement en prenant une carte de membre, mais en proposant un sujet, un exposé. Par exemple, les organisateurs n'ont pas osé mettre un sujet littéraire à l'ordre du jour de peur de décevoir par un insuccès un conférencier. N'y aurait-il pas un audacieux ? Par amour du langage et des idées. Ou encore, on ne peut qu'être frappé par le bouleversement de l'édition provoquée par le livre de poche. Mais, en poche, tout est réédité pêle-mêle, sans que la critique aide les lecteurs à s'y retrouver. Voilà encore un sujet qui pourrait être traité.

A l'initiative de la base, c'est-à-dire de quelques courageux au dévouement inlassable, devrait répondre l'appui de ceux qui détiennent quelque clé de la culture. Le Centre d'éducation ouvrière serait un parfait terrain de rencontre.

## M. Max Petitpierre nous dit : Sous notre régime démocratique, il n'y a aucune contradiction entre l'Etat et l'économie

Dans notre deuxième numéro, nous avions dressé le palmarès des conseils d'administration de haute bourse que concentre en sa personne M. Max Petitpierre, ancien conseiller fédéral et proconsul des provinces des industries d'exportation. Ce nouvel échelon du cursus honorum nous paraissait incompatible avec la conception d'une indépendance totale de la magistrature.

M. Max Petitpierre nous avait écrit ; nullement sensible à la haute idée que nous nous faisons de l'Etat, il attribuait notre pamphlet à une diffamante, atrabilaire, envieuse et dénigrante humeur. Les gens sont méchants, devait-il penser. Nous lui avions alors proposé, pour autant qu'il le souhaitât, comprenant qu'il pouvait lui déplaire de descendre dans cette arène qu'il n'avait pas choisie, de publier tout ou partie de sa lettre. Mais cette proposition demeura sans réponse.

Nous aimerions toutefois reprendre deux points et aussi ouvrir un débat de fond, qui dépasse la personne de M. Petitpierre.

M. Petitpierre a précisé qu'il n'avait pas préparé, étant magistrat en fonction, son passage à Nestlé. Nous ne le pensions pas et nous ne l'avons pas écrit. Nous n'écririons pas non plus que M. Schaffner dès aujourd'hui prépare, pour le jour de sa retraite, quelques conseils d'administration. Toutefois, nous pensons qu'il n'écarte pas la possibilité d'une deuxième carrière qui, le moment venu, apparaîtra comme étant dans la nature des choses. Or, s'il est naturel de passer du secteur public au secteur privé,

il n'est pas naturel, à nos yeux, de passer de la haute magistrature à l'économie privée.

D'autre part, dans sa lettre, M. Petitpierre tenait à relever que jamais une industrie ne lui avait demandé, ce qu'il n'aurait accepté en aucun cas, d'entreprendre une démarche ou d'exercer une influence quelconque à Berne.

Il serait fâcheux, et sur ce point notre rédaction était à la fois équivoque et naïve, de s'imaginer qu'au niveau de M. Petitpierre, on décroche le téléphone pour demander au central de vous passer le chef du service compétent.

Mais il est naturel qu'au hasard des rencontres, des symposiums et des banquets — la Suisse est petite, son calendrier riche en saints et en victoires — on échange avec son voisin, magistrat en fonction, personnalité influente, des propos d'intérêts communs, semblables à des propos de table. Quoi de plus banal. Ces rencontres entre chefs, technocrates, cadres, administrateurs de l'industrie privée et leurs représentants du secteur public sont utiles, et s'il s'y exerce une influence, elle est diffuse. Mais ce qui est d'intérêt commun aux uns et aux autres, est-il d'intérêt général ?

Oui, dit M. Petitpierre. Quant au fond, c'est sa thèse essentielle. Comme il s'agit ici d'une question de portée générale, nous nous permettrons de le citer.

« Les entreprises industrielles ne sont pas un corps étranger dans notre pays. En particulier celles qui exportent leurs produits ou en fabriquent ailleurs contribuent largement à sa prospérité et à son

rayonnement dans le monde. L'élévation du niveau de vie de la population suisse est due, dans une mesure sensible, au résultat de leurs efforts. Les succès d'une entreprise apportent au surplus des avantages à tous ceux qui lui sont attachés, à quelque échelon que ce soit. Sous notre régime démocratique, il n'y a aucune contradiction entre l'Etat et l'économie. Participer à l'activité d'industries suisses n'est pas desservir l'intérêt général. »

Certes, il est légitime de dire que l'activité de nos grandes industries contribue à la prospérité générale.

Profite-t-elle également à tous ou inégalement ? Il faudrait voir. Ces industries vitales, comment sont-elles contrôlées ? Quelle est leur transparence ? (M. Petitpierre a abordé cette dernière question à l'assemblée générale des actionnaires de la Holding Nestlé. Mais ce fut pour éluder la réponse.) Si ces entreprises sont vitales, ne peuvent-elles pas exercer une sorte de chantage permanent : on ne saurait se passer d'elles ? L'Etat est-il capable de résister à ce chantage, fiscalement par exemple ? Si une majorité de gauche l'emportait dans le pays, ne verrait-on pas, chez nous, comme en France en 1936, comme en Italie en 1963, une grève des capitalistes ?

Ces questions, nous les avons longuement discutées entre nous. Nous présenterons d'abord à nos lecteurs un débat sur ces thèmes, et puis de manière plus concrète, une tentative de description de Nestlé. Pour le dessert, bien sûr !